La sociètè FAMEX envisage de lacer un projet d’investissement industriel qui consiste en la mise en place d’une nouvelle unité de production qui sera opérationnelle à compter de début N+1 et qui impliquera :

* l’acquisition au début N d’un terrain dont la valeur est estimée à 2500 K DH ;
* la construction d’une usine pour un coût global de 40000 KDH qui sera totalement engagé à l’achèvement des travaux prévus à la fin de N-1
* l’acquisition d’équipements pour un coût global de 60000 KDH qui sera décaissé à concurrence de 50% au début N et 50% au début N+1.
* l’acquisition du matériel de transport pour un montant de 20000 KDH au début de l’année N+1

De plus on dispose des informations suivantes :

* perspectives de production retenues : 50000 unités en N+1 ; 20 % d’augmentation pour les autres années
* le prix de vente unitaire moyen sera de 1000 DH
* l’estimation des charges :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nature des charges | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| Charges variables (en KDH) | 560 | 600 | 750 | 800 | 900 |
| Charges fixes hors dotations d’amortissement (en KDH) | 480 | 480 | 480 | 480 | 480 |

* l’amortissement des constructions, des équipements et du matériel de transport se fera linéairement respectivement sur 20 ans et 5 ans à compter de la date de mise en service.
* L’exploitation du projet induira un BFR évalué à 36j CAHT
* La viabilité économique de projet est estimée à 10 ans. Cependant, la direction souhaite limiter l’horizon d’évaluation à 5 ans au terme desquels une valeur de sortie (résiduelle) est prévue. Celle-ci sera égale la somme de la valeur capitalisée sur 5 ans du dernier cash flow (CF de la 5 ème année) au taux de capitalisation (12%)et La récupération des BFR
* Concernant le taux d’actualisation, la direction préconise de retenir le taux de 10%

**TAF**

1- Déterminer la dépense d’investissement associée à ce projet

2- Déterminer les cash flows annuels du projet et sa valeur résiduelle

3- Evaluer la rentabilité économique du projet en utilisant le critère de la VAN , l’indice de profitabilité et le TRI